



SUJET :

HARCELEMENT & VIOLENCE AU TRAVAIL

Après avoir traité des conditions de travail et du stress en juillet 2008 avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui, vous nous avez réunis pour des discussions sur le harcèlement et la violence au travail.

Si vous vous êtes saisi de ce problème, c'est sous la contrainte : ce sont diverses directives ou accords européens et nationaux qui obligent en réalité les entreprises à se pencher sur le problème. D'ailleurs, des discussions d'un projet d'accord de branche en Commission Paritaire Bancaire doivent s'engager à compter du 17 juin 2011.

Ce fléau n'est pas nouveau dans l'entreprise et jusqu'à présent vous n'avez pas démontré votre ardeur à le combattre.

Bien souvent d'ailleurs, c'est la victime qui est déplacée et le harceleur, fréquemment un hiérarchique, reste en poste et peut continuer en toute quiétude sa carrière. Lors de notre dernière réunion, vous avez été ferme sur deux points : pas question de toucher à l'organisation du travail, pas question d'évoquer le stress.

Nous pensons quant à nous que vous êtes dans le traitement de l'incident, dans le rôle de l'ambulance et que vous ne vous attaquez pas aux causes qui peuvent générer des faits de harcèlement et de violence.

En réalité, votre comportement est cohérent avec votre politique commerciale qui pousse à toujours plus de ventes, sans tenir compte des difficultés sur le terrain induites par Crescendo II et ses 3519 suppressions d'emplois.

Nous sommes pourtant bien dans le domaine de la santé au travail et nul ne peut ignorer la pression commerciale et le mal être de nombreux collègues. Nous voyons bien que vous êtes à la recherche d'une caution des Organisations Syndicales sur un sujet pour lequel vous avez l'obligation de traiter de par la Loi. Par la suite, il vous sera facile d'édulcorer des faits, parfois difficiles à démontrer pour le ou la salarié(e), en vous retranchant derrière un accord (relevé de discussion ou autre) qui aurait recueilli l'assentiment des partenaires sociaux et en plus, vous vous réservez en dernier ressort le choix de décider s'il y a, ou pas, harcèlement.

Il y a fort à parier que votre traitement du harcèlement et de la violence au travail aboutisse au même résultat que celui du relevé de conclusions sur les conditions de travail et de la gestion du stress. A part les écrans plats, tout le reste a relevé de la gesticulation. Décidément, il y a beaucoup de duplicité dans votre attitude et son synonyme vous va très bien

: hypocrisie.

Ne comptez pas sur la CGT pour cet exercice.

A la fin de cette déclaration, M. CHAUMIER (responsable des relations sociales) a déclaré, avec humour, être d'accord sur deux points :

- pas d'accord pour parler du stress
- pas d'accord pour parler de l'organisation du travail.

Pour le reste, il a maintenu sa position et il a invité les autres Organisations Syndicales à poursuivre les discussions. Ces dernières n'ont fait aucun commentaire quant à notre déclaration.

La CGT a donc quitté la séance.



**REJOIGNEZ &
ADHÉREZ
A LA CGT LCL
BREFINFOSCGT.ORG**

